

# JOURNEE DE SOLIDARITE

Comme vous pouvez le constater aujourd'hui, la CFDT avait raison de ne pas signer l'accord sur l'application de la journée de solidarité.

Vous avez déjà donné 7 H (*temps plein*) pour la période 2004/2005 et d'ores et déjà on vous ponctionne 7 H (*temps plein*) pour l'année 2005/2006 sans connaître l'avenir de cette loi très contestée.

**Nous pensons que cette injustice aurait pu être traitée autrement !!!**

De plus, il semble que certains d'entre nous soient prélevés abusivement de leur journée de solidarité.

**Vérifiez attentivement vos fiches de paie !**

La CFDT vous conseille de ne pas effectuer ces heures avant d'être fixé sur le sort de cette loi scélérate.

